



Faire une recherche dans le registre du commerce (1920-1954)

Le registre du commerce est mis en place en 1920, pour immatriculer les sociétés (numéro suivi de « B ») et les commerçants en nom propre (lettre « A » sous-entendue).

Le registre des métiers, à compter de 1936, concerne les artisans et répond aux mêmes fonctions que le registre du commerce. Il contient en outre la liste des compagnons et des apprentis.

En 1954, un nouveau registre du commerce est créé, si bien qu'on parle du registre antérieur ou postérieur au 1^{er} mars 1954.

Comment trouver un commerce sur le registre du commerce 1920-1954

- 1) Trouver le numéro du registre du commerce
 - Ce numéro figure sur les **factures**.
 - Sur le **fichier** ou la **table alphabétique** du registre du commerce
 - Penser aux **différents noms** de l'entreprise
 - Trouver les dates d'existence (*Annuaire administratif du département de l'Isère*, PER 933)

- 2) Consulter le registre analytique du commerce
 - Inscription de toutes les modifications de la société (les différentes déclarations modificatives, les dépôts de marque de fabrique, les inscriptions de privilège et de nantissements, le régime matrimonial, la liquidation, la radiation).
 - Les sociétés et les commerçants sont inscrits sur des registres séparés
 - Renvoi vers d'autres documents :
 - **Registre du commerce après 1954** en cas de réimmatriculation
 - **Actes de société** (statuts) : constitution, modification, dissolution. Cependant, les commerçants exerçant en leur nom propre n'y figurent pas.
 - Actes de **vente**
 - **Enregistrement** des actes (Fonds de l'Enregistrement – 3 Q)
 - **Journal d'annonces légales** (*Les Affiches de l'Isère et du Dauphiné*, PER 1151)
 - Dossier de **faillite ou de liquidation**
 - **Décès et succession du commerçant**
 - Demandes de **cartes professionnelles de commerçants** en bétail, viandes et dérivés avec photos classées par ordre alphabétique, 1940-1962 (2994W1-24)

Bibliographie sélective

MERGNAC (Marie-Odile), *Explorer les archives du commerce. Pour vos ancêtres entrepreneurs, commerçants, artisans, colporteurs*, Paris, Archives et culture, 2012, 79 p. [Cote ADI : BIB_D8°4718]

MERGNAC (Marie-Odile), *Retrouver forains, bateliers et autres ancêtres migrants*, Paris, Archives et culture, 2017, 80 p. [Cote ADI : BIB_D8°4897]

Retracer la carrière d'un ancêtre. Les sources du travail au XIXe siècle, Ed. généalogiques de la Voûte, 2012, 42 p. [cote ADI : BIB_D8°4843]

Un exemple de recherche d'une société : Genty

- A. le registre du commerce
- B. les actes de société déposés auprès du greffe du tribunal de commerce
- C. les actes déposés à l'Enregistrement (3 Q)
- D. les actes déposés au greffe de la justice de paix
- E. les annonces légales : *les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*

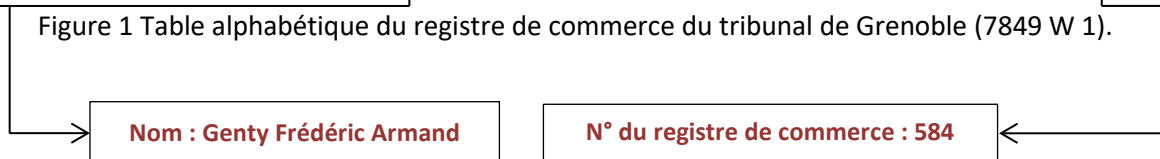
A. Le registre du commerce se compose de quatre types de documents

- 1 – le fichier alphabétique ou le répertoire alphabétique
- 2 – le registre analytique
- 3 – le registre chronologique
- 4 – les déclarations aux fins d'immatriculation ou de modification

- 1- Le **fichier alphabétique** ou le **répertoire alphabétique** : noms et adresse et renvoi au registre analytique avec le numéro d'inscription.



Figure 1 Table alphabétique du registre de commerce du tribunal de Grenoble (7849 W 1).

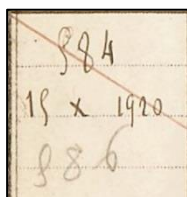


Le n° 584 figure sur des documents tels que factures ou correspondance administrative.

- 2- Le **registre analytique** contient 13 colonnes (n° d'ordre, nom commercial, état civil, objet du commerce, siège social, succursales, fondé de pouvoir, établissement précédemment exploité, capital social, nature de l'entreprise, brevets d'invention, marques de fabrique).

REGISTRE							ANALYTIQUE					
NUMERO D'ORDRE et Date de l'enregistrement au Registre chronologique	NOM COMMERCIAL Raison de Commerce Raison sociale ou dénomination Etc.	NOM, PRENOMS, PSEUDONYME, ETAT CIVIL Nationalité des Commerçants ou des Associés ou Tiers autorisés à administrer, gérer ou signer pour la Société	OBJET DU COMMERCE Objet de la Société	ETABLISSEMENT principal ou Siège social	SUCCESSALES ou Agences	FORMES DE POUVOIRS Directeurs de Succursales (Nom, prénom, qualité, état civil, nationalité)	ETABLISSEMENTS précédemment ou actuellement exploités dans le ressort d'autres Tribunaux	CAPITAL SOCIAL Sommes à fournir par les Actionnaires ou Commanditaires	NATURE DE L'ENTREPRISE ou de la Société ou Commencement et Fin	BREVETS D'INVENTION exploités	MARKES DE FABRIQUE déposées employées	OBSERVATIONS Régime matrimonial - Autorisation de commerce, liquidation, faillite, liquidation, etc. Cessation de commerce
584 15 X 1920 586	Genty Épicerie Parisienne	Genty Frédéric Armand né à Grenoble le 18 VII 1886 Français	Épicerie	Grenoble Rue des Clercs Barnave								Communauté réduite aux acquêts privilege du trésor le 17 octobre 1922. Radiation totale du privilège du trésor le 10 Janvier 1924. Inscription modificative du 20 Janvier 1925. M. Genty Frédéric Armand, cette l'exploitation personnelle du dit commerce par suite de la constitution d'une société

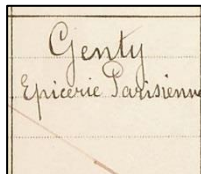
Figure 2 Registre analytique du registre de commerce du tribunal de Grenoble (7850 W 2).



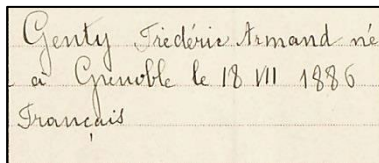
N° du registre de commerce : 584

15 X 1920 (15 octobre 1920) : date de la déclaration

586 : n° du registre chronologique

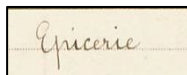


Nom commercial

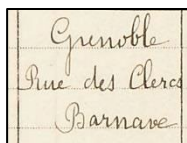


Nom

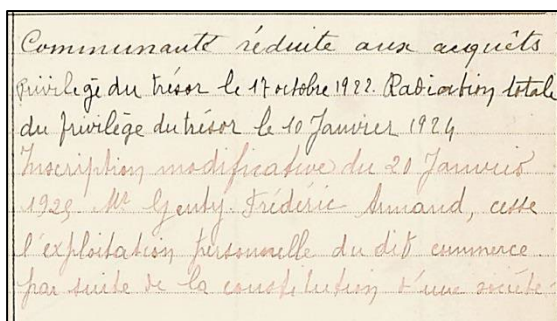
État civil du commerçant : voir l'acte de naissance pour les mentions marginales éventuelles (mariage, divorce, décès)



Nature du commerce



Siège social



Type de contrat de mariage

Privilège : inscription et radiation

« Inscription modificative » : modification statuts, déposée le 20 janvier 1925, motifs. => voir dans les déclarations (11 U 628)

- 3- Le **registre chronologique** est constitué de pages prédécoupées divisées en deux. Le talon est la trace de l'enregistrement tandis qu'un récépissé est détaché et remis au déclarant.

Pour le tribunal de Grenoble, il n'a pas été conservé.

4- Les déclarations aux fins d'immatriculation ou de modification : rempli par le commerçant.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE MODÈLE B
(Arrêté du 22 mars 1920)

REGISTRE DU COMMERCE - Loi du 18 mars 1919

NAL DE COMMERCE

DE
**DÉCLARATION
AUX FINS D'IMMATRICULATION**

20 janvier 1925 : date de dépôt

ÉTÉS COMMERCIALES Déposée le 20 Janvier 1925 à 19 h. m.

rt. 6, 7 et 9 de la loi) N° 94 du Registre chronologique

12 842 : n° du registre du commerce

N° du Registre analytique 12862

Le soussigné *Frédéric Armand Léon Genty fils* demeurant à *Grenoble*,
place Victor Hugo, 8 agissant en qualité de *gérant et responsable* de la Société
en commandite simple dite *"Établissements Genty"*

requiert l'immatriculation de ladite Société dans le Registre du Commerce du Tribunal de Commerce de
Grenoble avec les mentions suivantes, dont il affirme l'exactitude :

1° Raison de commerce, raison sociale ou dénomination de la Société, enseigne de l'établissement :
"Genty et compagnie" dénomination : "Établissements Genty"

2° ASSOCIÉS (autres que les actionnaires et commanditaires) et tiers autorisés à administrer, gérer ou signer
pour la Société :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE ET LIEU de NAISSANCE	NATIONALITÉ D'ORIGINE	AUTRE NATIONALITÉ (mode et date d'acquisition)
<i>Genty Frédéric Armand Léon</i>	<i>gérant</i>	<i>18 Juillet 1886 à Grenoble</i>	<i>Français</i>	

3° Objet de la Société : *Corrélation des cafés; commerce de détail des cafés, de l'épicerie et de l'alimentation
en général; achat et vente de toutes marchandises se rattachant d'un commun accord, qu'il s'agisse de produits naturels
ou manufacturés, si ces produits sont destinés à être vendus en détail.*

4° Adresse du siège social ou principal établissement : *Grenoble, rue des Clercs n° 1*

5° Succursales ou agences (indiquer la principale succursale ou agence en France (*)) :
en France :
à l'étranger :

6° Fondés de pouvoirs (noms, prénoms, domicile, état-civil (*) et nationalité) :

7° Directeur ou chef de la succursale principale en France (*) (nom, prénoms, domicile, état-civil (*) et nationalité) :

8° Montant du capital social, sommes à fournir par les actionnaires ou commanditaires, capital minimum (si la Société est à capital variable) : *Un million de francs.*

9° Nature de la Société : *En commandite simple*

10° Époque où elle a commencé : *1^{er} Janvier 1924*
Époque où elle doit finir : *31 décembre 1944*

Brevets d'invention exploités :

10° Marques de fabrique ou de commerce déposées employées :

Fait en double exemplaire à *Grenoble*, le *7 Janvier* 1925

(Signature.)
Genty

ordre réservé à la légalisation de la signature, s'il y a lieu.)

Figure 3 Déclaration aux fins d'immatriculation (11 U 628).

B. Les actes de société déposés au tribunal de commerce

Dénomination	Type d'acte	Nature de l'activité	Date de dépôt	Cote
Genty Père & Fils	Création	Commerce d'épicerie, de denrées alimentaires, de vins fins et spiritueux, en gros et en détail	20/11/1909	11 U 443
Genty et Compagnie	Création	Torréfaction des cafés, commerce de détail des cafés, de l'épicerie et de l'alimentation en général. Achat et vente de toutes marchandises se rattachant à ce commerce. Dénomination "Établissements Genty"	16/01/1925	11U479
Genty (Établissements) (Anciennement Genty et Compagnie)	Transformation de la société jadis en nom collectif et en une société anonyme. Nouveaux associés. Modification	Torréfaction des cafés, commerce de détail des cafés, de l'épicerie et de l'alimentation en général, achat et vente de toutes marchandises se rattachant à ce commerce	06/05/1925	11U483
Genty (Établissements)	Modification		27/08/1930	11U513
Genty (Établissements)	Modification		20/07/1932	11U521

C. Les actes déposés au bureau de l'Enregistrement

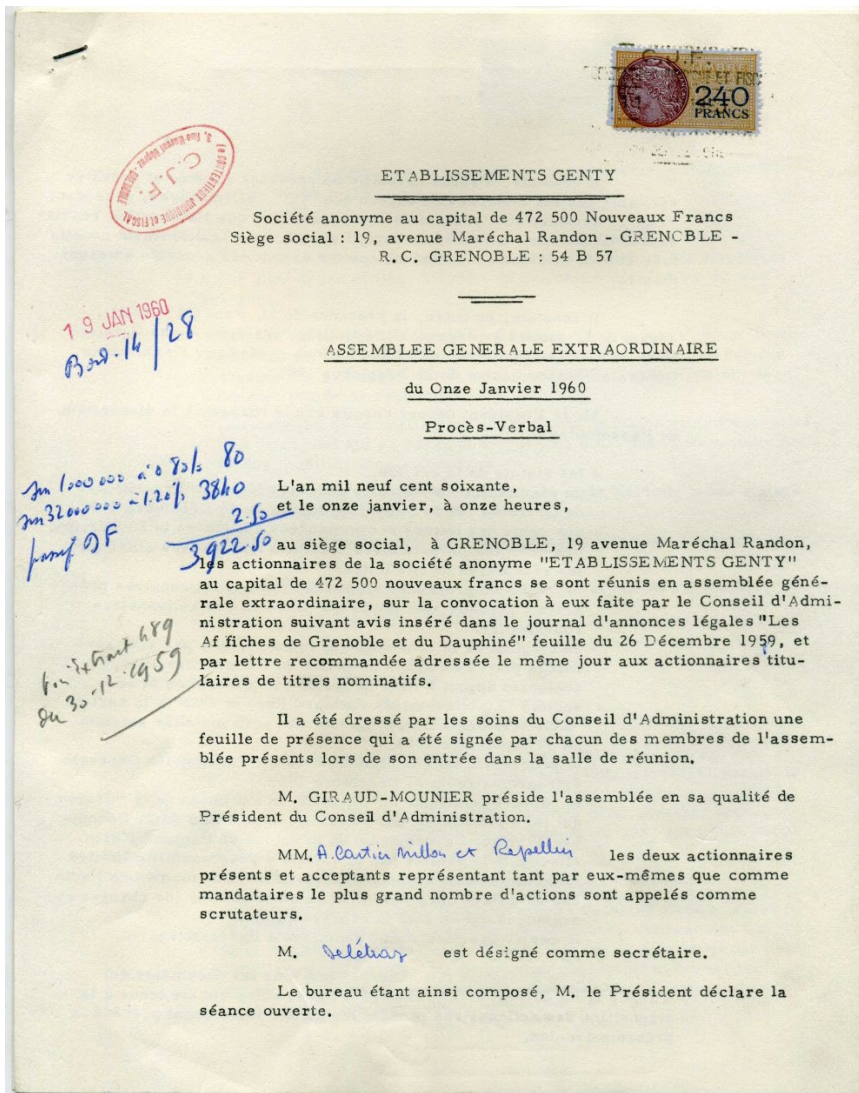
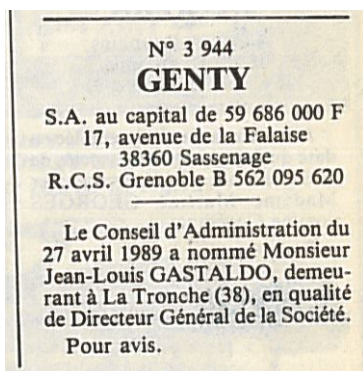


Figure 4 Acte déposé le 19 janvier 1960 au bureau de l'Enregistrement de Grenoble (3 Q 11/4422)

E. Les publications légales

Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 19 mai 1989 (PER 1151/56) : un nouveau directeur général



187

N° 8 688

GENTY

S.A. au capital de 59 686 000 F
17, avenue de la Falaise, 38360 Sassenage
R.C.S. Grenoble B 562 095 620

LA BOURCATE DE DISTRIBUTION

S.A. au capital de 300 000 F
"Le Paradis", 38520 Bourg-d'Oisans
R.C.S. Grenoble B 318 023 017

SODIPAL

S.A.R.L. au capital de 50 000 F
Centre Commercial de Champfleuri, 38300 Bourgoin
R.C.S. Bourgoin B 786 504 852

LES PRAIRIES

S.A. au capital de 300 000 F
Hameau Les Prairies, 38140 Renage
R.C.S. Grenoble B 324 019 306

PHOTO RECORD II

S.A. au capital de 120 000 F
120, boulevard Paul Langevin, Centre Commercial Record II
38600 Fontaine
R.C.S. Grenoble B 313 915 522

Avis de fusion absorption

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sassenage du 15 novembre 1989.

La société GENTY S.A. au capital de 59 686 000 F, dont le siège social est 17, avenue de la Falaise, 38360 Sassenage, immatriculée au R.C.S. de Grenoble sous le n° B 562 095 620, et les sociétés :

GENTY BIANCO S.A. au capital de 23 000 000 F dont le siège social est 234, route de La Crau, La Farède (83210) Solliès-Pont, immatriculée au R.C.S. de Toulon sous le n° B 609 500 830,

LA BOURCATE DE DISTRIBUTION S.A., au capital de 300 000 F, dont le siège social est à "Le Paradis" (38520) Bourg-d'Oisans, immatriculée au R.C.S. de Grenoble sous le n° B 318 023 017,

SODIPAL S.A.R.L., au capital de 50 000 F, dont le siège social est Centre Commercial de Champfleuri (38300) Bourgoin, immatriculée au R.C.S. de Bourgoin sous le n° B 786 504 852,

L'AVENIR S.A., au capital de 250 000 F, dont le siège social est avenue Jean-Jaurès (26400) Crest, immatriculée au R.C.S. de Die sous le n° B 313 116 667,

LE RENOUVEAU S.A., au capital de 250 000 F, dont le siège social est place de la Mairie (26800) Portes-les-Valence, immatriculée au R.C.S. de Romans sous le n° B 322 118 456,

LORDIS S.A., au capital de 250 000 F, dont le siège social est Quartier Ferray Redoné (83510) Lorgues, immatriculée au R.C.S. de Draguignan sous le n° B 318 357 019,

SOLLIEDIS S.A., au capital de 900 000 F, dont le siège social est route de Nice, "Les Plantades" (83) Solliès-Pont, immatriculée au R.C.S. de Toulon sous le n° B 719 501 272,

BERNARD VIGNE S.A., au capital de 300 000 F, dont le siège social est lieu dit "Les Souchères" et "Chantemerle" (26110) Nyons, immatriculée au R.C.S. de Valence sous le n° B 327 376 273,

LES PRAIRIES S.A., au capital de 300 000 F, dont le siège social est Hameau Les Prairies (38140) Renage, immatriculée au R.C.S. de Grenoble sous le n° B 324 019 306,

BARIDIS S.A., au capital de 250 000 F, dont le siège social est 234, route de La Crau (83210) La Farède, immatriculée au R.C.S. de Toulon sous le n° B 338 113 293,

PHOTO RECORD II S.A., au capital de 120 000 F, dont le siège social est 120, boulevard Paul-Langevin, centre commercial Record II (38600) Fontaine, immatriculée au R.C.S. de Grenoble sous le n° B 313 915 522,

LAUDIS S.A., au capital de 300 000 F, dont le siège social est boulevard Jean-Moulin (83700) Saint-Raphael, immatriculée au R.C.S. de Fréjus sous le n° B 683 750 244,

SODIREY S.A., au capital de 250 000 F, dont le siège social est Fréjus-Plage, quartier des Ecoles, rue Noël-Garnier (83) Fréjus, immatriculée au R.C.S. de Fréjus sous le n° B 673 750 070,

Ont établi un projet de traité de fusion par voie d'absorption des sociétés : GENTY BIANCO, LA BOURCATE DE DISTRIBUTION, SODIPAL, L'AVENIR, LE RENOUVEAU, LORDIS, SOLLIEDIS, BERNARD VIGNE, LES PRAIRIES, BARIDIS, PHOTO RECORD II, LAUDIS, SODIREY par la société GENTY, au moyen de l'apport par lesdites sociétés de tous leurs éléments d'actif et de passif évalués aux dates et de la manière suivante :

Evaluation au 1.1.1989

GENTY BIANCO

Totalité des éléments d'actif évalués à	215 229 742 F
Totalité des éléments de passif évalués à	147 478 406 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	67 751 336 F

LA BOURCATE DE DISTRIBUTION

Totalité des éléments d'actif évalués à	9 508 163 F
Totalité des éléments de passif évalués à	3 002 367 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	6 505 796 F

SODIPAL

Totalité des éléments d'actif évalués à	2 572 979 F
Totalité des éléments de passif évalués à	1 579 961 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	993 018 F

L'AVENIR

Totalité des éléments d'actif évalués à	1 065 080 F
Totalité des éléments de passif évalués à	770 641 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	294 639 F

LE RENOUVEAU

Totalité des éléments d'actif évalués à	1 687 248 F
Totalité des éléments de passif évalués à	688 833 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	1 248 415 F

LORDIS

Totalité des éléments d'actif évalués à	4 399 393 F
Totalité des éléments de passif évalués à	213 799 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	4 185 594 F

SOLLIEDIS

Totalité des éléments d'actif évalués à	13 113 146 F
Totalité des éléments de passif évalués à	700 507 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	12 412 639 F

PHOTO RECORD II

Totalité des éléments d'actif évalués à	2 709 074 F
Totalité des éléments de passif évalués à	213 799 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	1 500 000 F

Evaluation au 1.9.1989

LAUDIS

Totalité des éléments d'actif évalués à	72 098 557 F
Totalité des éléments de passif évalués à	40 303 027 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	31 795 530 F

Evaluation au 1.10.1989

BERNARD VIGNE

Totalité des éléments d'actif évalués à	1 487 371 F
Totalité des éléments de passif évalués à	1 138 179 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	349 192 F

LES PRAIRIES

Totalité des éléments d'actif évalués à	469 474 F
Totalité des éléments de passif évalués à	7 930 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	461 544 F

BARIDIS

Totalité des éléments d'actif évalués à	2 632 304 F
Totalité des éléments de passif évalués à	2 382 304 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	250 000 F

SODIREY

Totalité des éléments d'actif évalués à	9 884 618 F
Totalité des éléments de passif évalués à	9 884 618 F
SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE	0 F

En raison des droits que la société GENTY détient dans les sociétés absorbées, les fusions ci-dessus ne donneront lieu à aucune augmentation du capital de la société absorbante.

La différence entre la valeur des actions des sociétés BERNARD VIGNE, LES PRAIRIES, SODIPAL, détenues à 100 % par GENTY et la valeur nette des apports fera ressortir une prime de fusion globale de 1 225 941,00 F.

La valeur des actions des autres sociétés absorbées, détenues à 100 % par GENTY étant égale à la valeur nette des apports, il n'y aura pas lieu à prime de fusion.

Les créanciers des sociétés absorbées et absorbante, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion, dans les conditions et délais prévus, prévus par les articles 381 de la loi du 24 juillet 1966 et 261 du décret du 23 mars 1967.

Le projet de fusion a fait l'objet de dépôt aux greffes du Tribunal de Commerce dont dépendent chaque société le 16 novembre 1989.

Le conseil d'administration.

LES AFFICHES
le reflet de l'actualité régionale

Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 17 novembre 1989 (PER 1151/57) : des informations utiles sur une fusion absorption.

Principales sources d'archives relatives au commerce et à l'artisanat aux XIX^e et XX^e siècles

Archives communales déposées (4 E)

- Série F, commerce et industrie

Série M, administration générale et économie

- Commerce, industrie et tourisme : 153 M à 160 M
- Travail et main-d'œuvre : 162 M à 170 M
- Installations classées : 120 M (accès par type d'activité et par commune)
- Recensement de la population : 123 M

Série 3 Q, enregistrement (un bureau par canton)

- Déclarations de mutations par décès
- Liasses d'actes sous seing privé (baux, actes de société)

Série U, justice

- Tribunal de commerce de Grenoble (11 U, W) et de Vienne (12 U, W)
- Section commerciale près le tribunal de première instance de Bourgoin (3 U 1, 5 U, W)
- Section commerciale près le tribunal de première instance de Saint-Marcellin (7 U, W)
- Justice de paix : actes civils, contrats d'apprentissage (9 U)

Fonds de la **Chambre de commerce de Grenoble** (7868 W)

Fonds de la **Chambre de commerce de Vienne** (180 M, 3775 W, 7407 W)

Série W, archives postérieures à 1940

- Fonds de la **Préfecture** :
 - services en charge du développement économique, du soutien à l'économie, du développement du territoire
 - services en charge de la réglementation (contrôle des commerçants et artisans, élections professionnelles, syndicats professionnels et d'employés)
- Fonds de la **Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**
- Fonds des **Centres des impôts** : impôts des sociétés
- Fonds du **Conseil général** puis **Département de l'Isère** : services en charge du développement économique, du soutien à l'économie, du développement et de l'aménagement du territoire
- Services en charge du contrôle des **installations classées pour la protection de l'environnement**
- Fonds de la **Banque de France** : dossiers de suivi des entreprises